

République Démocratique du Congo

Ministère du Plan et Révolution de la Modernité
Cellule de Gestion des Projets et Marchés Publics
(CGPMP)



CONTRAT DE FOURNITURES ET SERVICES CONNEXES
N°12/2015

ACQUISITION DES MOBILIERS DE BUREAU ET EQUIPEMENTS DIVERS AU PROFIT DE LA DPRH

Passé entre

Le Ministère du Plan et Révolution de la Modernité

Et

Ets. BAHEYKE

En date du 07/04/2015

^

X

CONTRAT

Aux termes de la Demande de Cotations N°004/CAB/MIN.PL.SMRM/CGPMP/JKN/2014 intervenu le septième jour du mois d'avril de l'année deux mil quinze entre le Ministère du Plan et Révolution de la Modernité, représenté par Son Excellence Monsieur **Olivier KAMITATU ETSU, Ministre** (ci-après désigné comme « Autorité Contractante ») d'une part ;

Ets BAHEYKE, représenté par Monsieur **DEDE BALIKOSA BOKUMU**, Directeur Général, sis 122, avenue USOKE, Kinshasa (ci-après désigné comme le « Titulaire ») d'autre part ;

ATTENDU que l'Autorité Contractante désire que ces fournitures soient livrées par le Titulaire, c'est-à-dire, 05 armoires métalliques, 05 armoires en bois vitrée, 01 Bureau Directeur, 01 Chaise Directeur, 01 armoire Directeur, 10 bureau, 20 chaises de bureau, 20 chaises visiteur, 05 étagère en bois, 01 salon en cuir, 08 split 12.000 BTU, 02 split 18.000 BTU, 03 poste téléviseur, 03 fontaine d'eau, 01 groupe électrogène 15 KVA, 02 rétroprojecteur, 02 écran pour rétroprojecteur, 03 frigo de bureau, pour un montant total de **47.890.000 CDF** Toutes Taxes Comprises **pour l'unique lot de cette Demande de Cotations** (ci-après désigné comme le « Prix de cette Demande de Cotations »).

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

1. Les documents ci-après sont considérés comme faisant partie intégrante du contrat de cette Demande de Cotations:
 - (a) La lettre de marché signée du Titulaire ;
 - (b) Le bordereau descriptif et quantitatif;
 - (c) Les spécifications techniques des Fournitures ;
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité Contractante au profit du Titulaire, comme indiqué ci-après, le Titulaire convient de livrer les fournitures et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément à tous égards aux stipulations de ce Marché.



3. L'Autorité Contractante convient de son côté de payer au Titulaire, au titre des fournitures et services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix de cette Demande de Cotations, ou tout autre montant dû au titre de celle-ci et ce, selon les modalités de paiement ci-après :
- a) l'avance de vingt pourcent (20%) du montant de la Demande de Cotation à la commande;
 - b) le solde de quatre-vingt pourcent (80%) du montant de la Demande de Cotations après livraison.

LES PARTIES au contrat ont signé cette Demande de Cotation les jour et année mentionnés ci-dessous en trois exemplaires originaux.

Fait à Kinshasa, le

Pour le Titulaire

DEDE BALOKISA BOKUMU



Directeur Général

Pour l'Autorité Contractante

Olivier KAMITATU ETSU

Personne Responsable des Marchés

Vu et Approuvé par l'Autorité Apprnatrice

Prof. Michel BONGONGO

Ministre d'Etat en charge du Budget

Référence : n°

FICHE D'APPROBATION DES MARCHES CONCLUS

1. Description de la convention ou de l'avenant	1.1. Nature : marché des fournitures		
	1.2. Objet : Acquisition des mobiliers de bureau et équipements divers au profit de la DPRH		
	1.3. Coût : CDF 47 890 000 ,00		
2. Autorité Contractante	Ministère du Plan et Révolution de la Modernité		
3. Cocontractant	3.1. Nom : ETS BAHYEKE 3.2. Adresse : USOKE n° 122, Kinshasa C/ Kinshasa 3.3. INRC : CD/KIN/RCCM/13-A-02829(ANC RCKG/4388/P) 3.4. Attestation de Situation Fiscale DGI/DU IK/1022/2014/DGDA/040/2015 3.5. Attestation d'affiliation à l'INSS : 010500191B1 3.6. IDNAT : 01-93-N61570M		
		Oui	Non
4. Eléments d'approbation	4.1. Le contrat signé par les parties contractantes	x	
	4.2. Le PV (décision) d'attribution provisoire de la CPM	x	
	4.3. Le marché est programmé dans le plan annuel de passation des marchés publics.	x	
	4.4. La dépense est inscrite au Budget de l'Etat de l'exercice en cours	x	
	4.5. Le crédit pour payer les travaux est suffisant	x	
	4.6. Avis de Non Objection de la DGCMP/PPM Référence:0662/DGCMP/DG/DRE/D4/MLK/2015	x	
	4.7. Avis de Non Objection de la DGCMP/DAON	N/A	
	4.8. Avis de Non Objection de la DGCMP/REO	N/A	
	4.9. Autorisation de la DGCMP pour recourir à la méthode de gré à gré ou à l'appel d'offres restreint	N/A	
5. Avis de l'Autorité approbatrice	J'approuve ce marché et lui confère un caractère exécutoire et définitif.		


Prof. MICHEL BONGONGO IKOLI NDOMBO